© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2000

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

January 2000

Welfare Fraud Control Report 1998-99

Introduction

The government has taken a number of important measures to detect and prevent fraud and misuse of the social assistance system. The Ministry of Community and Social Services reports annually on the results of its social assistance eligibility review processes. This report covers the period from April 1, 1998 to March 31, 1999.

Measures to prevent fraud and misuse of the social assistance system have produced positive results in 1998-99 including:

- 747 welfare fraud convictions
- Assistance reduced or terminated because of eligibility assessments/investigations in approximately 16,900 cases
- Identification of approximately $60 million in social assistance that people were not entitled to receive as well as an estimated $38 million in avoided future costs

Eligibility Investigations

Eligibility assessments and investigations are conducted in all cases where a fraud allegation is received from a member of the public or where possible irregularities exist. Referrals come from a number of sources. Case reviews by local offices turn up discrepancies. The general public may contact local offices or call the Welfare Fraud Hotline to report cases of suspected fraud. Information-sharing agreements are another source of referrals.

All referrals are sent to local welfare offices for assessment and investigation. There are approximately 300 eligibility review staff in provincial and municipal offices across the province who investigate referrals.

A total of 59,062 referrals was received in 1998-99. Table 1 shows the breakdown by source of these referrals.

Table 1:

Source of Referral	1998-1999
Welfare Fraud Hotline	8,327
Information-sharing agreements	11,577
Local provincial/municipal offices	39,158
Total	59,062

In 1998-99, follow-up was completed on 49,987 referrals. As a result of assessments and investigations conducted, 16,946 reductions or terminations of assistance were made. Table 2 shows the results for 1998-99.

Table 2:

Results of Follow-up on Referrals	1998-99 total	
	# of cases	% of cases

Social assistance reduced or terminated due to eligibility assessments and investigations	16,946	33.9%
No eligibility problems found	33,041	66.1%
Total	49,987	100.0%

In 1998-99 there were 747 convictions for welfare fraud. In addition another 722 cases were under investigation by the police, and 232 cases were referred to the provincial crown attorney.

In cases where action was warranted, the reasons for reductions or terminations of assistance varied. Table 3 below provides a breakdown of why assistance was terminated or reduced.

Table 3:

Referral Type	Assistance terminated or reduced	
	98-99 Total	% of 98-99 cases
Incarcerated	5,747	33.9%
Spouse not declared	2,475	14.6%
Undeclared Income	2,546	15.0%
Undeclared Earnings	1,958	11.6%
Not at Stated Address	1,617	9.5%
Rent Overstated	771	4.5%
Child not living with recipient/child not in school*	486	2.9%
Duplicate Cheques	261	1.5%
Undisclosed Assets	280	1.7%
Other	805	4.8%
Total	16,946	100.0%

* Dependent not living with recipient as declared or dependent 16 or over not in school as declared.

As a result of assistance that was reduced or terminated in 1998-99, approximately $60 million was identified in social assistance payments that people were not entitled to receive and an estimated $38 million in avoided future costs. These calculations are based on the total amounts that clients must repay and an estimate of the assistance that would have been paid if situations of ineligibility had not been identified.

Welfare Fraud Hotline (1-800-394-7867)

The Welfare Fraud Hotline is a centralized 1-800 number that the general public can call to report suspected cases of welfare fraud. All fraud allegations are referred to local welfare offices for assessment and investigation. Table 4 shows the results for 1998-99.

Table 4:

Results	1998-99
Calls received by provincial hotline	21,534
Number of fraud referrals	8,327
Social assistance reduced or terminated due to eligibility assessments and investigations	905
Total social assistance that people were not entitled to receive/future costs avoided	$6.9M

Information Sharing agreements

Ontario enters into information sharing agreements with third parties to help ensure that individuals do not receive assistance to which they are not entitled. For example, information obtained from the Ministry of Correctional Services helps to identify prisoners who are illegally

collecting welfare. As well, on-line access to third party data allows staff to be more accurate and timely in calculating assistance at the time of application. To date, several agreements have been signed with Ontario government ministries, other provinces and departments of the federal government. The Ministry of Community and Social Services also continues to pursue information sharing agreements with other third parties.

| Central Site | Feedback | Search | Site Map | Français |
| MCSS Home Page | What's New | Programs | News Releases | Publications |

Ontario

This site maintained by the Government of Ontario

Contact the Ministry of Community and Social Services
© 2000 Queen's Printer for Ontario ~ Last Modified: January 6, 2000

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate. Readers should verify the information before acting on it.

Janvier 2000

Rapport sur la lutte contre la fraude de l'aide sociale pour 1998-1999

Introduction

Le gouvernement a adopté plusieurs mesures importantes pour prévenir la fraude et détecter les recours abusifs au système d'aide sociale. Le ministère des Services sociaux et communautaires rend compte chaque année des résultats de la révision de l'admissibilité à l'aide sociale.

Les mesures prises pour lutter contre la fraude et le recours abusif au système d'aide sociale ont produit des résultats positifs en 1998-1999. Elles ont mené notamment à :

- 747 condamnations pour fraude de l'aide sociale;
- la diminution ou l'annulation des prestations par suite d'une enquête ou d'une évaluation de l'admissibilité dans environ 16 900 cas;
- la découverte de paiements de prestations d'aide sociale à hauteur d'environ 60 millions de dollars auxquelles les personnes concernées n'avaient pas droit et à l'économie d'environ 38 millions de dollars en prestations futures.

Enquêtes sur l'admissibilité

Une enquête ou une évaluation de l'admissibilité est effectuée dans tous les cas où un membre du public fait une allégation de fraude ou lorsqu'on décèle des irrégularités possibles. Les notifications proviennent de plusieurs sources. L'examen des dossiers par les bureaux locaux révèle des écarts. Les membres du public communiquent avec les bureaux locaux ou utilisent la Ligne antifraude pour dénoncer les fraudeurs présumés. Les ententes d'échange de renseignements permettent également de signaler des cas suspects.

Toutes les notifications sont transmises aux bureaux locaux d'aide sociale qui procèdent aux évaluations et aux enquêtes. Environ 300 agents de révision de l'admissibilité enquêtent sur ces notifications dans les bureaux provinciaux et municipaux de l'Ontario.

Au total, 59 062 notifications de fraude ont été reçues en 1998-1999. Le tableau 1 indique le nombre de notifications selon chacune des sources.

Tableau 1 :

Source des notifications	1998-1999
Ligne antifraude	8 327
Entente d'échange de renseignements	11 577
Bureaux provinciaux/municipaux	39 158
Total	59 062

En 1998-1999, 49 987 enquêtes ont été menées à terme. De ce nombre, 16 946 enquêtes ont eu pour résultat la diminution ou l'annulation des prestations. Le tableau 2 présente les résultats des enquêtes menées en 1998-1999.

Tableau 2 :

Résultats des enquêtes menées à terme	1998-1999 - total	
	Nombre de cas	Pourcentage des cas
Prestations d'aide sociale diminuées ou annulées par suite d'une enquête ou d'une évaluation de l'admissibilité	16 946	33 9 %
Bénéficiaire jugé admissible	33 041	66,1%
Total	49 987	100,0 %

En 1998-99, 747 bénéficiaires ont été déclarés coupables de fraude de l'aide sociale. De plus, la police a fait enquête sur 722 autres cas, et 232 cas ont été renvoyés au procureur de la Couronne de la province.

Dans les cas où des mesures ont été prises, diverses raisons ont justifié la diminution ou l'annulation des prestations. Le tableau 3 présente ces raisons et le nombre de cas correspondant.

Tableau 3 :

Raison de la notification	Diminution ou annulation des prestations	
	Nombre total de cas - 1998-1999	Pourcentage des cas - 1998-1999
Bénéficiaire incarcéré	5 747	33,9%
Conjoint non déclaré	2 475	14,6%
Revenu non déclaré	2 546	15,0%
Gains non déclarés	1 958	11,6%
Fausse adresse	1 617	9,5%
Loyer inférieur au montant déclaré	771	4,5%
Enfant ne vivant pas avec le bénéficiaire ou enfant n'allant pas à l'école*	486	2,9%
Chèques en double	261	1,5%
Biens non déclarés	280	1,7%
Autres	805	4,8%
Total	16 946	100,0%

* Personne à charge ne vivant pas avec le bénéficiaire contrairement à ce qui a été déclaré, ou personne à charge de 16 ans ou plus ne fréquentant pas l'école contrairement à ce qui a été déclaré.

La diminution et l'annulation de prestations en 1998-1999 ont permis de recouvrer environ 60 millions de dollars en paiements de prestations d'aide sociale auxquelles les personnes concernées n'avaient pas droit et d'éviter le déboursement d'environ 38 millions de dollars. Ces calculs se fondent sur le total des montants que les bénéficiaires doivent rembourser et sur une estimation des prestations qui auraient été versées si les bénéficiaires concernés n'avaient pas été jugés non admissibles.

Ligne antifraude (1-800-394-7867)

La Ligne antifraude est un numéro central 1-800 que les membres du public peuvent composer pour dénoncer les cas présumés de fraude du système d'aide sociale. Toutes les allégations de fraude sont soumises aux bureaux locaux d'aide sociale qui procèdent aux évaluations et aux enquêtes nécessaires. Le tableau 4 présente les résultats obtenus en 1998-1999.

Tableau 4

Résultats	1998-1999
Appels reçus par l'entremise du service téléphonique provincial	21 534
Nombre de cas de fraude signalés	8 327
Nombre de bénéficiaires dont les prestations ont été réduites ou annulées en raison d'une fraude ou d'un recours abusif	905
Total des paiements de prestations d'aide sociale auxquelles les	6,9 millions de

personnes concernées n'avaient pas droit et des déboursements évités	dollars

Ententes d'échange de renseignements

Les ententes d'échange de renseignements conclues avec de tierces parties contribuent à empêcher les personnes qui n'y ont pas droit de toucher des prestations d'aide sociale. Par exemple, les renseignements fournis par le ministère des Services correctionnels permettent de retracer les personnes incarcérées qui touchent illégalement des prestations. De même, l'accès en ligne aux données d'autres programmes permet au personnel de l'aide sociale de calculer plus rapidement et plus précisément les prestations auxquelles une personne a droit au moment où elle présente sa demande. Jusqu'ici, des ententes ont été signées avec plusieurs ministères du gouvernement de l'Ontario, avec d'autres gouvernements provinciaux et avec des ministères du gouvernement fédéral, et le ministère des Services sociaux et communautaires poursuit ses démarches en vue de conclure des ententes avec d'autres ministères et gouvernements.

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario.

Envoyez un message au ministère des Services sociaux et communautaires
© 2000, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario ~ Dernière mise à jour : 6 janvier 2000.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.